



LIBÉREZ JACINTA FRANCISCO MARCIAL

PASSEZ À L'ACTION !



« La première nuit dans ma cellule, il pleuvait et il faisait très froid avec les barreaux qui donnaient sur la cour principale, et à ce moment-là j'ai déprimé car je savais que je n'avais rien fait de mal et j'étais en prison. Et je me suis mise à pleurer, je pleurais en me demandant : "Qu'est-ce qui va m'arriver maintenant ?" Et lorsque j'entendais des portes s'ouvrir, je pensais qu'ils venaient peut-être me chercher, alors je me levais et je regardais à travers les barreaux pour voir si c'était pour moi, mais non, jamais. »
Jacinta Francisco Marcial, juin 2009.

Jacinta Francisco Marcial, indigène otomi originaire de Santiago Mexquititlán, dans l'État mexicain de Querétaro, a été condamnée à vingt et un ans de prison pour la séquestration de six agents de l'Agence fédérale d'investigation (AFI). Ces derniers affirment avoir été pris en otages par des propriétaires d'étals de marché pendant des troubles, le 26 mars 2006. Jacinta est mère de six enfants et, avant d'être emprisonnée (cela fait trois ans maintenant), elle vendait des glaces et des boissons fraîches avec son mari sur le marché de Santiago Mexquititlán afin de subvenir aux besoins de sa famille.

Amnesty International estime qu'aucun élément ne justifie la détention de Jacinta Francisco Marcial et qu'elle a fait l'objet de poursuites en raison de son statut marginal dans la société, en tant que femme indigène pauvre dont l'accès à la justice est limité. L'organisation a relevé de nombreux cas où la justice pénale a été utilisée de manière abusive pour poursuivre injustement des autochtones et d'autres personnes vulnérables ou marginalisées. Amnesty International considère Jacinta Francisco Marcial comme une prisonnière d'opinion et demande sa libération immédiate et sans condition.

Le 26 mars 2006, six agents en civil de l'AFI sont arrivés sur le marché de la place principale de Santiago Mexquititlán. Ils affirment qu'ils menaient une opération visant à trouver des stupéfiants et des DVD piratés. Cependant, comme ils sont intervenus pendant le week-end et ne portaient pas leurs uniformes, de nombreuses personnes pensent que leur présence n'avait rien d'officiel et qu'ils avaient plutôt l'intention de voler les DVD. Au cours de cette opération soi-disant officielle, ils ont saisi les biens des propriétaires d'étals et abîmé leurs articles. La tension est montée ; certains vendeurs ont tenté d'empêcher les agents de l'AFI de s'emparer des marchandises et ont crevé les pneus de leurs véhicules.

Le jour même, le responsable régional de l'AFI et un membre du Bureau du procureur général de la République se sont rendus sur la place principale de Santiago Mexquititlán afin de faciliter le dialogue avec les marchands. Il a été convenu qu'ils iraient dans une ville voisine chercher de l'argent pour dédommager les propriétaires d'étals. L'un des agents de l'AFI a reçu l'ordre de rester sur place en guise de garantie de leur retour. Selon de nombreux témoins faisant partie de la population locale, cet homme est resté en contact permanent avec ses supérieurs et n'a subi aucune agression physique ni aucune contrainte. L'épisode a pris fin à 19 heures, après que les marchands eurent été indemnisés et que tous les agents de l'AFI eurent quitté la ville.

À l'insu de la population locale, les six agents de l'AFI ont porté plainte le soir même auprès du procureur général, en indiquant qu'ils avaient été maintenus en otage pendant plusieurs heures par les manifestants sur la place principale de Santiago Mexquititlán. Plus de quatre mois après, le 3 août 2006, Jacinta Francisco Marcial a été arrêtée et conduite au Bureau du procureur général de l'État de Querétaro après avoir été faussement informée qu'elle allait être interrogée au sujet de l'abattage d'un arbre. Elle parlait à peine espagnol et ne comprenait pas ce qui se passait. Son droit à un interprète n'a été respecté à aucun moment de la procédure judiciaire, et l'avocat commis d'office ne lui a jamais parlé pour lui expliquer ses droits. D'après Jacinta Francisco Marcial, il n'est pas intervenu lorsqu'elle a été forcée à signer des documents qu'elle ne comprenait pas. Ce n'est qu'en arrivant à la prison qu'elle a pris conscience qu'elle était accusée, avec deux autres femmes, d'avoir séquestré six agents de l'AFI au cours des événements du marché de Santiago Mexquititlán, le 26 mars 2006.

Jacinta Francisco Marcial n'a pas participé au mouvement de protestation des marchands contre les agents de l'AFI le 26 mars 2006. Le seul élément versé au dossier pour la mettre en cause est une photo provenant du journal local *Noticias* qui a été prise alors qu'elle passait derrière la foule des manifestants. De nombreux témoins ont déclaré que Jacinta n'avait pas participé au mouvement de protestation : pendant ces troubles, elle a été vue en train d'observer la foule et de vendre des glaces, et elle est allée à la pharmacie la plus proche pour y recevoir une injection.

Dans leur première déposition, datée du 27 mars 2006, les agents de l'AFI ne font pas référence à Jacinta Francisco Marcial. Ils mentionnent seulement deux femmes, dont aucune ne lui ressemble. Ce n'est qu'un mois plus tard, quand on leur a montré la photo de *Noticias*, que les six agents l'ont accusée d'avoir participé à leur séquestration présumée. Aucun autre élément n'a été présenté pour démontrer sa culpabilité, et les agents de l'AFI n'ont jamais comparu au cours de son procès pour étayer leur version ou confirmer son identité. Certains avocats locaux estiment qu'il n'existe même aucune raison d'affirmer qu'une séquestration a eu lieu ce 26 mars 2006. Même si des objets appartenant à l'AFI ont peut-être été légèrement endommagés au cours de ces troubles, le dossier ne comporte aucun élément justifiant l'accusation de prise d'otages.

Amnesty International pense que Jacinta Francisco Marcial a été emprisonnée en représailles à la manière dont les propriétaires d'étals du marché de Santiago Mexquititlán ont protesté ce 26 mars. L'organisation considère que les accusations portées contre elle ont été forgées de toutes pièces et qu'elle a été poursuivie à tort, uniquement en raison de son statut ethnique et social, dans le cadre d'un procès qui ne satisfaisait pas aux normes internationales d'équité. Amnesty International enquête actuellement sur le cas des deux autres femmes accusées en même temps que Jacinta Francisco Marcial d'avoir pris en otages les six agents de l'AFI.

QUELLE AIDE PUIS-JE APPORTER ?

1. Dans les lettres que vous adresserez aux destinataires mentionnés ci-après, en espagnol ou dans votre propre langue :
 - exprimez votre conviction que Jacinta Francisco Marcial est une prisonnière d'opinion, détenue uniquement en raison de son statut de femme indigène, et demandez instamment sa libération immédiate et sans condition.

ADRESSEZ VOS APPELS AUX PERSONNES SUIVANTES :

PRÉSIDENT DU MEXIQUE :

Lic. Felipe de Jesús Calderón Hinojosa
Presidente Constitucional de los Estados Unidos Mexicanos
Residencia Oficial de "Los Pinos", Casa Miguel Alemán
Col. San Miguel Chapultepec
México D.F., C.P. 11850, Mexique
Fax : (+ 52 55) 50 93 53 21
Formule d'appel : *Estimado Presidente*, / Monsieur le Président,

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE :

Eduardo Tomas Medina Mora Icaza
Procurador General de la República
Procuraduría General de la República
Av. Paseo de la Reforma 211-213
Col. Cuauhtémoc
Delegación Cuauhtémoc
C.P. 06500, Distrito Federal, Mexique
Fax : (+52 55) 53 46 09 08
Formule d'appel : *Señor Procurador General*, / Monsieur le Procureur général,

REPRÉSENTANTE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE DANS L'ÉTAT DE QUERÉTARO :

Lic. Norma Patricia Valdez Arguelles
Delegada Estatal de la PGR en Querétaro
Avenida Estadio S/N, Col. Colinas Cimatorio
Querétaro 76090
Estado de Querétaro
Mexique
Tél. / Fax : (+52 442) 238 6801 Lorsqu'un correspondant décroche, demander « *tono de fax* ».
Formule d'appel : *Estimada Delegada*, / Madame,

GOUVERNEUR DE L'ÉTAT DE QUERÉTARO :

Lic. Francisco Garrido Patrón
Gobernador del Estado de Querétaro
Palacio de la Corregidora
Pasteur esq. 5 de Mayo
Col. Centro
Querétaro 76000
Estado de Querétaro
Mexique
Fax : (+52 442) 238 5008
Formule d'appel : *Señor Gobernador*, / Monsieur le Gouverneur,

2. Vous pouvez également écrire à Jacinta afin de lui témoigner votre solidarité, à l'adresse suivante : Centro de Derechos Humanos Agustín Pro Juárez, Serapio Rendon NO. 57-B, Colonia San Rafael, Delegacion Cuauhtemoc, CP 06470, Mexico DF, Mexique, ou par courrier électronique à jacinta@centroprodh.org.mx.